

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 25 mars 2014: «Pour une visibilité de la rue de la Tour-de-Boël, porte de la Vieille-Ville!».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-319 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis 2010, la Ville de Genève déploie progressivement ses totems d'informations culturelles et touristiques dans les quartiers, notamment en parallèle à la diffusion des nouveaux plans imprimés des sentiers culturels.

En 2011, plusieurs totems ont été installés en Vieille-Ville et précisent, sur plan, ses trente-trois sites d'importance. Ceux-ci sont listés en trois catégories, les monuments et sites, les musées et théâtres, et les bibliothèques.

En 2016, les plans seront remis à jour sur les totems déjà existants en Vieille-Ville et de nouveaux totems seront installés en périphérie de ce quartier, lors du lancement du sentier culturel N° 4. A cette occasion, le plan sera complété et la rue de la Tour-de-Boël, aujourd'hui non indiquée, sera répertoriée, répondant ainsi aux demandes des pétitionnaires.

Ces totems culturels ont obtenu une autorisation des services compétents qui l'ont délivrée avec l'accord de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) de l'Etat de Genève. En revanche, aucune signalétique des commerces, ni en Vieille-Ville ni dans d'autres lieux en ville de Genève, n'est envisagée. En effet, la signalisation des commerces ne relève pas des prérogatives de la Ville de Genève mais de celles des commerçants eux-mêmes et des associations ou fédérations représentatives.

Il faut noter que la Ville de Genève, appuyée dans cette stratégie par la CMNS, vise à vérifier ses supports signalétiques et à en réduire le nombre en regroupant l'information jugée indispensable, a fortiori en zones protégées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani